



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d)* : amendement au
projet de résolution A/HRC/31/L.21**

31/...

Promotion et protection de tous les droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques

Après le paragraphe 1, ajouter un nouveau paragraphe *qui se lit* comme suit :

1 *bis*. *Exhorte* les États à s'assurer que les organisateurs et les responsables de manifestations pacifiques savent qu'ils ont des devoirs et des obligations en ce qui concerne le comportement des personnes qui participent aux manifestations organisées sous leurs auspices ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

